

Santé : Accès aux soins et grandes pandémies

En France, Le droit à la protection de la santé est reconnu par le Préambule de la Constitution de 1946. Mais c'est en 2000 que Le Conseil économique et social des Nations unies adopte un texte reconnaissant la santé comme « un droit fondamental de l'être humain, indispensable à l'exercice des autres droits ».

Pourtant, aujourd'hui encore, près de 15 millions de personnes de personnes meurent chaque année dans le monde faute de médicaments, de soins ou de vaccins.

Fracture sanitaire

Chaque année, 17 millions d'hommes décèdent de maladies infectieuses : paludisme, sida, tuberculose.. dont 90 % dans les pays en développement. L'espérance de vie varie même du simple au double d'un pays à l'autre : de 41 ans en Sierra Leone à 82 ans au Japon ! Une grave fracture sanitaire existe entre les pays du Nord et ceux du Sud, mais aussi en leur sein, entre riches et pauvres, bien sûr, mais aussi entre hommes et femmes. Ces dernières étant souvent exclues des systèmes de soins.

Cercle vicieux

Comme le disait notre ex-ministre des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy : « lorsqu'un pays est pauvre, il le paie en termes de santé publique. » Malheureusement la réciproque est tout aussi véridique. Une population « malade » représente un frein considérable au développement du pays. Des crises sanitaires telles qu'une pandémie peuvent avoir des coûts économiques, sociaux et politiques considérables. Pour exemple, le paludisme tue 1 million de personnes par an et ampute chaque année d'1,3 % le taux de croissance économique des pays africains, selon le rapport de l'ONU sur les objectifs du millénaire (2005).

L'industrie pharmaceutique

Le développement des maladies infectieuses qui touchent essentiellement les régions tropicales et subtropicales peut sembler insolvable. En effet, ce marché n'est pas considéré comme rentable pour l'industrie pharmaceutique occidentale qui abandonne peu à peu les recherches sur ces affections. Pour preuve, 82,6 % du marché mondial des médicaments se partagent entre l'Amérique du Nord (40,2 %), l'Europe (26,6 %) et le Japon (15,8 %).